

## DROIT D'ADHÉSION À FPC ENTREPRISES

Montant forfaitaire minimum déterminé en fonction de l'investissement total de l'entreprise dans la collectivité\*.

Pour **2022**, le calcul est basé sur l'exercice financier 2020.

Investissement total dans la collectivité	Cotisation
5 millions de dollars ou plus par année	13 125 \$
De 3 à 5 millions de dollars par année	10 500 \$
De 1 à 3 millions de dollars par année	7 875 \$
Moins de 1 million de dollars par année	5 250\$

\*« Investissement total dans la collectivité » s'entend de la somme des coûts pour l'entreprise au Canada dans quatre catégories : apports en numéraire, apports en nature, bénévolat durant les heures de travail, frais de gestion.